

Commune de VILLEMER
Compte-rendu du Conseil municipal
Séance du 20 juin 2025

Date de convocation : 13 juin 2025	Nombre de membres en exercice : 12
Date d'affichage : 13 juin 2025	Présents : 9
	Votants : 11

Présents : Mmes et MM

Catherine ANSELME, Franck BEAUFRETON, Florence BODIN, Freddy BODIN, Geoffrey DESPLATS, Daniel HERMANS, Franck PÉTOT, Martine SAINTEMARIE, Marc VITRY.

Absents excusés : Gwladys ANSELME (pouvoir à Catherine ANSELME), Eric DESHAYES (pouvoir à Marc VITRY), Gilles BENEY

Secrétaire de séance : Franck PETOT

La séance est ouverte à 20 h 35 sous la présidence de M. BEAUFRETON, Maire.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Franck PETOT est nommé par l'assemblée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du 14 mars 2025 : unanimité.

Approbation du compte rendu du 28 mai 2025 : reporté à la séance prochaine.

1 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

A partir de l'exercice budgétaire 2024 et à la demande de la collectivité, le compte de gestion retraçant la comptabilité du Service de Gestion Comptable et le compte administratif retraçant celle de la collectivité, sont remplacés par un Compte Financier Unique (CFU). Le passage en CFU sera obligatoire pour toutes les collectivités à partir du 1^{er} janvier 2026.

Les conditions d'approbation du CFU par un vote en Conseil d'Administration restent inchangées par rapport au Compte de Gestion et au Compte administratif, la date limite de délibération reste la même soit au 30 juin de l'année N+1.

L'exécution budgétaire 2024 fait apparaître les éléments suivants :

- En section de fonctionnement :
 - Recettes : 663 489,20 €
 - Dépenses : 588 146,26 €
 - Soit un solde d'exécution de 75 342,94 €
- En section d'investissement :
 - Recettes : 93 783,16 €
 - Dépenses : 260 801,02 €
 - Soit un solde d'exécution de – 122 736,50 €

Le Maire est sortie de la salle au moment du vote, le 1^{er} Adjoint propose à l'assemblée de :

- **APPROUVER** le compte financier unique du budget de la commune 2024.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

2 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET DE L'EAU

A partir de l'exercice budgétaire 2024 et à la demande de la collectivité, le compte de gestion retraçant la comptabilité du Service de Gestion Comptable et le compte administratif retraçant celle de la collectivité, sont remplacés par un Compte Financier Unique (CFU). Le passage en CFU sera obligatoire pour toutes les collectivités à partir du 1^{er} janvier 2026.

Les conditions d'approbation du CFU par un vote en Conseil d'Administration restent inchangées par rapport au Compte de Gestion et au Compte administratif, la date limite de délibération reste la même soit au 30 juin de l'année N+1.

L'exécution budgétaire 2024 fait apparaître les éléments suivants :

- En section de fonctionnement :
 - Recettes : 116 858,55 €
 - Dépenses : 178 605,31 €
 - Soit un solde d'exécution de – 61 746,76 €
- En section d'investissement :
 - Recettes : 28 784,08 €
 - Dépenses : 11 100,38 €
 - Soit un solde d'exécution de 244 319,02 €

Le Maire est sortie de la salle au moment du vote, le 1^{er} Adjoint propose à l'assemblée de :

- **APPROUVER** le compte financier unique du budget de l'eau 2024.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

3 – AFFECTATION DU RESULTAT DE LA COMMUNE CUMULE AVEC CELUI DU BUDGET DE L'EAU

La compétence de l'eau a été transférée au SIDEAU au 1^{er} janvier 2025. De ce fait, il convenait de procéder à la suppression du budget annexe de l'eau et d'intégrer ses résultats dans le budget principal 2025 de la commune. Ces résultats ont fait l'objet d'une inscription en recettes, mais également en dépenses afin de permettre le reversement des sommes au SIDEAU, comme nous en avons l'obligation dans le cadre du transfert de compétences.

Selon les tableaux ci-dessous, l'affectation du résultat 2024 est la suivante :

- 002 – Résultat de fonctionnement : 250 321,43 €
- 001 – Résultat d'investissement : 121 582,52 €

Il n'y a pas de 1068 car le cumul du résultat des deux entités ne génère pas de déficit d'investissement.

COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET PRINCIPAL 2024	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Reports - Résultat N-1 (2023)	-	143 927,13	-	-	44 281,36	-
Solde d'exécution 2024 / Recettes - Dépenses	588 146,26	663 489,20	75 342,94	260 801,02	93 783,16	-167 017,86
Restes à réaliser - RAR	-	-	-	-	-	0,00
TOTAUX	588 146,26	807 416,33	219 270,07	260 801,02	138 064,52	-122 736,50
EXCEDENT / DEFICIT		002	219 270,07		001 (sans RAR)	- 122 736,50

COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EAU 2024	EXPLOITATION			INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Reports - Résultat N-1 (2023)	-	92 798,12	-	-	226 635,32	-
Solde d'exécution 2024 / Recettes - Dépenses	178 605,31	116 858,55	-61 746,76	11 100,38	28 784,08	17 683,70
Restes à réaliser - RAR	-	-	-	-	-	-
TOTAUX	178 605,31	209 656,67	31 051,36	11 100,38	255 419,40	244 319,02
EXCEDENT / DEFICIT		002	31 051,36		001 (sans RAR)	244 319,02

COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024 RESULTATS CUMULES COMMUNE / EAU	EXPLOITATION			INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Reports - Résultat N-1 (2023)	-	236 725,25	-	-	270 916,68	-
Solde d'exécution 2024 / Recettes - Dépenses	766 751,57	780 347,75	13 596,18	271 901,40	122 567,24	149 334,16
Restes à réaliser - RAR	-	-	-	-	-	-
TOTAUX	766 751,57	1 017 073,00	250 321,43	271 901,40	393 483,92	121 582,52
EXCEDENT / DEFICIT		002	250 321,43		001 (sans RAR)	121 582,52

Le Maire propose à l'assemblée de :

- VOTER l'affectation du résultat comme indiqué le ci-dessus.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

4 – CONTRACTUALISATION D'UN EMPRUNT AVEC LA BANQUE POSTALE

Pour les besoins de financement des travaux de voirie et la construction d'un local pour les associations, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 500 000 €.

Quatre établissements bancaires ont été consultés :

- La Banque des Territoires : elle fonctionne par type de projet sur des durées de remboursement longues. Nous ne rentrons pas dans les critères proposés par cet établissement,
- La Caisse d'Epargne : nous n'avons pas eu de retour, pas de contact direct avec un conseiller mais un formulaire à remplir sur un site internet qui n'a rien donné,
- Le Crédit Agricole : la proposition était la plus intéressante après avoir négocié en terme de taux soit 3,57 %. Cet établissement ne pouvait nous garantir ce taux que pendant une semaine ce qui ne permettait pas de le présenter au Conseil Municipal pour délibération,
- La Banque Postale qui proposait un taux à 0,04 % de plus que le Crédit Agricole, pouvait être présenté au Conseil Municipal pour délibération compte tenu que cette dernière garantissait le taux au-delà de la date du vote par l'Assemblée délibérante.

L'offre de financement de la Banque Postale est la suivante :

Caractéristiques du contrat de prêt :

Montant du contrat de prêt : 500 000 €

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/08/2040

Cette tranche est mise en place lors du versement des fonds

Montant : 500 000 €

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 01/08/2025, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,61 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêt pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Le Maire propose à l'assemblée de :

- **L'AUTORISER** à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

5 – MODIFICATION DE DROIT COMMUN ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLU

Compte tenu que M. et Mme BODIN sont directement concernés par ce point à l'ordre du jour lié au PLU, M. Le Maire les a invités à quitter la salle de réunion de façon à ce que l'Assemblée puisse débattre et délibérer sur le sujet, conformément à la réglementation en vigueur.

- Modification de droit commun :

Afin de permettre la réalisation d'un centre équestre, il convient d'engager une procédure de droit commun visant à modifier un zonage de Ab en Aa, les dispositions réglementaires applicables actuellement sur le site du projet ne permettant pas sa réalisation.

Le coût engagé sur cette procédure si le conseil municipal vote favorablement est de 10 380,00 € T.T.C.

- Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme :

Afin de rendre possible le développement d'un projet d'hébergements touristiques insolites, il convient de procéder à une évolution du PLU afin que les dispositions réglementaires applicables à ce jour soient modifiées.

Le coût engagé sur cette procédure si le conseil municipal vote favorablement est de 12 180,00 € T.T.C.

Le Maire propose à l'assemblée de :

- **L'AUTORISER** à mettre en place les procédures énoncées ci-dessus et à signer tout document relatif à la modification de droit commun et à la mise en compatibilité du PLU.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

- QUESTIONS DIVERSES

Marc VITRY évoque les travaux de voirie en précisant que l'on ne fera pas d'appel d'offre à chaque fois et à ce sujet, il reçoit un cabinet le lundi 7 juillet pour nous aider à monter un dossier comprenant tous les éléments nécessaires à l'appel d'offre, qui consistera à la mise en place d'un marché à bons de commandes.

Il indique que les routes seront refaites, avec pour commencer des aménagements sécuritaires sur la départementale rue de la Mairie et le hameau de MONTMERY, liés aux amendes de police. Ensuite, dans un premier temps, les différentes portions qui posent problème feront l'objet de réparations provisoires à l'aide de grave et d'enrobé à froid pour que cela tienne jusqu'au commencement des travaux définitifs.

Catherine ANSELME demande : il s'agit de l'allée des pommiers ?

Marc VITRY lui répond que non, et le Maire complète en précisant que ce sera tout d'abord du point à temps au titre de solution provisoire, puis viendra à suivre la réfection complète en fonction des états des différentes chaussées sur le territoire communal.

Marc VITRY informe que les travaux à la salle polyvalente sont terminés. Jeudi il restait quelques petites retouches à faire, et la réception des travaux avec les documents qui devront être validés par les pompiers, attesteront que la salle de stockage est bien « coupe-feu ».

Florence BODIN demande : nous sommes satisfaits des travaux effectués ?

Le Maire répond que la société tient tout d'abord ses engagements en terme de réalisation des différents ouvrages, que la propreté et la qualité du travail sont présentes ce qui est très important, à noter aussi qu'ils sont aussi réactifs sur des demandes complémentaires. Il restera le changement de la vitre de la porte extérieure (cassée) qui a été commandé et un film occultant sera installé sur celle-ci.

Le Maire précise qu'une convention de mise à disposition sera rédigée pour partager ce local entre les différentes sections du CSLV, tout comme les autres locaux rentrant dans ce cadre.

Marc VITRY complète que l'organisation de la zone de stockage sera faite par section avec l'accord de la mairie. De plus, ce dernier a suggéré au CSLV de mutualiser le petit matériel (vaisselle, verres...) et autre.

Le Maire indique qu'une réflexion sera faite en ce sens.

Marc VITRY ajoute qu'il reste à mettre en place un bloc « sortie de secours » ainsi qu'un déclencheur manuel, cela sera fait prochainement. A noter que les travaux qui seront faits à l'école en juillet seront effectués par la même entreprise. Concernant la maison des associations, l'architecte a communiqué des documents afin que nos services les complètent.

Le Maire indique que pour boucler ce dossier il fallait d'abord voter la contractualisation de l'emprunt. Nous ne pouvons pas, par principe, engager les travaux sans la mise en place d'un prêt. Le projet est maintenant défini, il reste à terminer le dossier afin de déposer un permis de construire.

Florence BODIN demande : qu'en est-il pour le Centre Technique Municipal (CTM) ?

Geoffrey DESPLATS précise que le montage du bâtiment est presque finalisé et la société viendra terminer la clôture et le revêtement intérieur de ce bâtiment au mois de septembre.

Daniel HERMANS demande : où en est la rénovation du kiosque ?

Geoffrey DESPLATS répond que c'est prévu début juillet.

Daniel HERMANS évoque les tables bancs pour lesquelles il serait bien de faire les dalles en ciment.

Geoffrey DESPLATS précise que les tables doivent être assemblées pour avoir la dimension des dalles à couler.

Le Maire intervient pour préciser qu'il faut que ces dalles soient faites par une société afin d'obtenir une garantie auprès des assurances de la collectivité. On va profiter d'avoir l'extension du CTM pour le faire à l'intérieur.

Daniel HERMANS informe qu'il a envoyé un questionnaire relatif à l'enquête qui sera mise en place sur les heures d'ouverture de la mairie mais qu'il ne l'a pas imprimé.

Le Maire indique qu'il va le récupérer, qu'il sera étudié en Bureau Municipal puis proposé en Conseil Municipal.

Geoffrey DESPLATS indique que maintenant, par rapport au PLU, il attend la confirmation du cabinet ECMO pour faire une première réunion de préparation au mois de juillet.

Marc VITRY, à la demande du Maire, évoque qu'« Eaux de Paris » et avec plus particulièrement la ville de PARIS qui souhaite vendre/céder des biens immobiliers sur notre territoire et qu'ils porteront une attention particulière par rapport aux éventuelles transactions. Il indique avoir visité une maison avec un grand terrain dans le hameau de VILLERON représentant un intérêt par rapport au déploiement de la défense incendie.

A ce titre Marc VITRY évoque que la parcelle de l'autre côté de la route pourrait être intéressante pour y déposer une bâche à incendie. Une démarche en ce sens va être faite avec la ville de PARIS.

Florence BODIN demande : qui a accès à ces transactions ?

Marc VITRY lui répond que les communes sont prioritaires entre autres et que dans le cas contraire, les biens seront éventuellement vendus aux enchères par la ville de PARIS.

Freddy BODIN a reçu une demande du SDESM pour savoir si la collectivité veut faire des travaux l'année prochaine sur de l'éclairage public. Il précise qu'à partir du 24 février 2027 ce sera la fin de la commercialisation des lampes à décharge et qu'il serait bien d'anticiper leur remplacement.

De plus, il indique que concernant la demande de subvention pour le City Park auprès de l'Agence Nationale du Sport, le dossier est validé mais il faut attendre début septembre pour la décision.

A ce sujet, le Maire alerte sur le respect des délais de la 1ère subvention obtenue.

Florence BODIN rappelle qu'il ne reste plus que 2 semaines avant le démarrage des travaux de l'école, indique que tout est prêt pour la rentrée et qu'au prochain conseil d'école de lundi les travaux sont inscrits à l'ordre du jour.

Freddy BODIN revient sur « Raconte-Moi Mon Village » (RMMV) événement sur lequel il a vu passer beaucoup de choses et que le travail qui a été fait est merveilleux.

Le Maire informe que l'inauguration RMMV de VILEMER se déroulera le 20 septembre et que des invitations seront produites en ce sens.

Catherine ANSELME informe que le CCAS s'est positionné sur le choix des colis des anciens. Ils seront commandés auprès de GAMM VERT qui présentait de nombreux produits régionaux et nationaux .

Elle ajoute qu'il y aura dimanche un tournoi amical de pétanque et que la brocante qui a eu lieu dernièrement n'a pas connu un franc succès. Cette manifestation ne sera pas renouvelée.

Franck PETOT indique qu'il a reçu un mail pour organiser le visionnage d'un film lié aux Jeux Olympiques en présence d'athlètes de haut niveau.

Le Maire précise qu'aucune condition n'est précisée dans le mail reçu et demande à Franck PETOT de se renseigner avant toute chose.

Le Maire informe que l'agenda avant les congés d'été est bien chargé et qu'il regardera très prochainement pour positionner les conseils municipaux du deuxième semestre.

Il rappelle que le concert de l'église aura lieu le 13 septembre 2025.

Catherine ANSELME demande : où en est-on avec le lavoir qui déborde ?

Le Maire lui répond que le problème n'est pas résolu, que des actions qui demandent une approbation de différents organismes et institutions sont en cours et que le Conseil Municipal sera informé en temps voulu.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 58

Fait à Villemer, le 20 juin 2025

Secrétaire de séance,

Les membres

M. Le Maire,
Franck BEAUFRETON



Catherine ANSELME	Gwladys ANSELME (pouvoir à C. ANSELME)	Franck BEAUFRETON 	Gilles BENEY (absent excusé)	Florence BODIN
Freddy BODIN	Éric DESHAYES (pouvoir à M. VITRY)	Geoffrey DESPLATS	Daniel HERMANS	Franck PETOT
Martine SAINTEMARIE	Marc VITRY			